

Janvier YAHOUÉDEOU appelle à une mobilisation collective pour des communes plus performantes

À l'occasion de l'entrée en fonction du nouveau Bureau de l'Association nationale des communes du Bénin (ANCB), le ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance locale, Janvier YAHOUÉDEOU, a livré un message axé sur la complémentarité entre les acteurs territoriaux, la participation citoyenne et la responsabilité de chacun dans le développement local.

Décentralisation et gouvernance locale : le ministre fixe le cap pour les 77 communes



Djogbénou apporte son expertise au chantier de la réforme du droit

Constant Nahum sonne la mobilisation à l'occasion d'Octobre Rose



Romuald Wadagni à l'Élysée : Macron l'attend ce lundi à Paris

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / TOURISME

Romuald Wadagni donne une nouvelle dimension à l'ambition touristique du Bénin

600 milliards FCFA d'investissements annoncés pour accélérer la transformation du secteur à l'horizon 2027

Le Bénin poursuit résolument sa marche vers la transformation de son économie. Dans cette dynamique, le tourisme apparaît désormais comme l'un des secteurs stratégiques appelés à contribuer davantage à la création de richesses, d'emplois et d'opportunités. À l'horizon 2027, près de 600 milliards de francs CFA d'investissements sont annoncés pour donner une nouvelle impulsion au secteur.

Sous l'impulsion du Gouvernement, le Bénin entend passer d'une simple valorisation de son patrimoine à une véritable industrie touristique structurée, compétitive et créatrice de valeur. Cette orientation s'inscrit dans la vision portée par le Président de la République, Romuald Wadagni, qui fait de la transformation économique et de la valorisation des potentialités nationales des priorités majeures.

Un secteur appelé à changer d'échelle

Avec cette importante enveloppe d'investissement, l'ambition est claire : faire du tourisme un véritable moteur de croissance. Les efforts devraient notamment concerner les infrastructures touristiques, l'hôtellerie, l'hébergement, les transports, la restauration ainsi que les différents services liés à l'accueil des visiteurs.

Le Bénin dispose, à cet effet, d'atouts considérables. Son patrimoine historique, culturel et naturel, ses palais royaux, ses musées, ses sites mémoriels, ses plages, ses villes historiques et son patrimoine lié au Vodun constituent autant de richesses susceptibles d'attirer davantage de visiteurs et d'investisseurs.

Le patrimoine culturel comme levier économique

La nouvelle politique touristique accorde également une place importante aux grands rendez-vous culturels. Les Vodun Days à Ouidah, le Festival des Masques à Porto-Novo ou encore la Gaani à Nikki contribuent à renforcer la visibilité du Bénin sur la scène internationale.

Ces événements ne sont plus considérés comme de

simples manifestations culturelles. Ils deviennent progressivement de véritables instruments d'attractivité territoriale et économique, avec des retombées pour les hôtels, restaurants, artisans, transporteurs, commerçants et autres acteurs des chaînes de valeur locales.

Des emplois et des opportunités pour les jeunes

Au-delà des infrastructures, l'enjeu est également social. La montée en puissance du tourisme doit permettre de créer davantage d'emplois et d'activités génératrices de revenus, notamment pour les jeunes et les femmes.

De l'artisanat à l'hôtellerie, en passant par la restauration, le transport, les services numériques et l'événementiel, de nombreux métiers peuvent bénéficier de l'essor du secteur.

Cette approche rejoint l'ambition de faire de la transformation économique un outil concret d'amélioration des conditions de vie des populations.

Cap sur une destination touristique de référence

Avec les investissements annoncés, le Bénin veut franchir un nouveau cap et renforcer son positionnement comme destination touristique majeure en Afrique de l'Ouest.

L'objectif à terme est de parvenir à une fréquentation touristique beaucoup plus importante et d'accroître sensiblement la contribution du secteur à l'économie nationale.

Les 600 milliards FCFA annoncés pour 2027 constituent ainsi un signal fort. Ils traduisent la volonté de poursuivre la transformation du Bénin en s'appuyant sur ses propres richesses, son patrimoine et ses potentialités.

À travers cette stratégie, le Gouvernement entend faire du tourisme non seulement une vitrine du Bénin, mais surtout un puissant levier d'investissement, d'emploi, de développement local et de création de richesse.

Emeric Joël ALLAGBE

**MEDIAS AU BENIN**

Votre site d'informations en ligne

Dans le souci de mieux vous informer et surtout vous servir, EMERIC PRODUCTION qui édite votre journal «L'emblème du jour» a lancé le jeudi 15 août 2024 son site web officiel “www.lemblemedujour.com”

Sur ce site, vous pouvez désormais lire tous les articles et télécharger toutes les parutions de votre journal «L'emblème du jour» ainsi que toutes les publicités de ELONA HOUSE et de FENOU GUEST HOUSE. Mieux ce site est également un espace publicitaire pour tous nos partenaires, soutiens, sponsors.

Sur www.lemblemedujour.bj, faites comme chez vous.

www.lemblemedujour.bj
www.lemblemedujour.com

L'Emblème du Jour

INFORMATIONS, ANALYSES, INVESTIGATIONS ET PUBLICITÉS

Email : lemblemedujour@gmail.com
Tél : +229 0195534395

ISBN : 978-99982-1-737-9 DEPOT LEGALE N° 15577
N° 495-25/HAAC/PT/CLC/SG/DA/DC/SDC/SCS

PORTO-NOVO (République du Bénin)

EMAIL : lemblemedujour@gmail.com
TELEPHONE : +229 01 98 90 46 40

PRODUCTION

ETS EMERIC PRODUCTION
(RCCM RB/PNO/09A848)

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Eméric Joel ALLAGBE
+229 01 97 90 46 40 / 01 98 90 46 40

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Fernandez Cyrus Benicio SOWANOU
+229 01 97 74 01 02

RÉDACTION

Emeric Joël ALLAGBE (Journaliste)
Fernandez Cyrus SOWANOU (Journaliste)
James Meryl ALLAGBE (Journaliste)
Marie Estelle AKANNI (Journaliste)
Aimé HOUENOU (Journaliste)

MONTAGE ET GRAPHISME

Mayass M. NOUMON
+229 01 96 13 84 84

DÉCENTRALISATION / ENTRÉE EN FONCTION DU NOUVEAU BUREAU DE L'ANCB

Janvier YAHOUDEDOU appelle à une mobilisation collective pour des communes plus performantes



À l’occasion de l’entrée en fonction du nouveau Bureau de l’Association nationale des communes du Bénin (ANCB), le ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance locale, Janvier YAHOUDEDOU, a livré un message axé sur la complémentarité entre les acteurs territoriaux, la participation citoyenne et la responsabilité de chacun dans le développement local.

L’entrée en fonction du nouveau Bureau de l’Association nationale des communes du Bénin (ANCB) a été l’occasion pour le ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance locale, Janvier YAHOUDEDOU, de rappeler les exigences qui accompagnent la nouvelle dynamique de la décentralisation au Bénin.

Dans son intervention, le ministre a insisté sur la nécessité pour les territoires de davantage penser en termes de complémentarité. Selon lui, l’ANCB doit jouer un rôle central dans cette dy-

namique, notamment en accompagnant les communes, en facilitant les échanges entre elles et en contribuant à faire de la nouvelle organisation territoriale une véritable opportunité pour leur développement.

Une responsabilité partagée entre l’État et les collectivités

Pour Janvier YAHOUDEDOU, le développement territorial ne saurait être porté par un seul acteur. L’État, les communes, les préfectures, les Pôles de développement territorial et l’ANCB disposent certes de responsabilités différentes, mais ils ont un objectif commun : servir les populations.

Le ministre a ainsi appelé à dépasser les logiques de travail en vase clos afin de privilégier une action publique davantage coordonnée. Cette approche doit permettre de renforcer

l’efficacité de l’action territoriale et d’offrir aux communes de meilleures conditions pour répondre aux attentes de leurs populations.

« L’État, c’est d’abord moi »

Autre axe majeur du message de Janvier YAHOUDEDOU : la participation citoyenne. Pour le ministre, les institutions, les textes et les projets ne peuvent à eux seuls garantir un développement local durable. Le citoyen doit également être pleinement associé à la gestion et à la transformation de son cadre de vie.

Il doit pouvoir connaître l’action de sa commune, poser des questions, exprimer ses préoccupations, mais aussi prendre sa part de responsabilité. La propreté des villes, le respect des équipements publics, la préservation de l’environnement et le respect des règles collectives sont ainsi présentés comme des responsabilités

qui concernent l’ensemble de la communauté.

Dans cette perspective, le ministre a repris l’appel du Président de la République, Romuald WADAGNI, invitant chaque citoyen à contribuer à la préservation du cadre de vie. Même un geste aussi simple que ramasser un sachet abandonné sur la voie publique peut, selon cette vision, traduire une véritable conscience de l’intérêt collectif.

Cette philosophie est résumée dans le concept inscrit dans la feuille de route du ministère : « L’État, c’est d’abord moi ». Une formule qui invite chaque Béninois à ne pas se considérer uniquement comme bénéficiaire de l’action publique, mais également comme acteur du développement de sa commune et de son pays.

Un appel au nouveau Bureau de l’ANCB

S’adressant au nouveau président de l’ANCB, Janvier YAHOUDEDOU a également rappelé que la confiance accordée par les pairs constitue avant tout une responsabilité.

Il a appelé le nouveau Bureau à faire de l’ANCB une institution qui « rassemble, qui propose, qui accompagne et qui aide nos communes à progresser ». L’ambition affichée est de voir la décentralisation franchir une nouvelle étape au terme du mandat du nouveau Bureau.

Des communes plus efficaces au service des populations

Le ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance locale a enfin fixé trois repères permettant d’apprécier les progrès accomplis : une décentralisation ayant franchi une nouvelle étape, des 77 communes plus efficaces, plus responsables et plus performantes, ainsi qu’une amélioration réelle du quotidien des populations.

À travers ce message, Janvier YAHOUDEDOU place ainsi la responsabilité collective, la coopération entre les acteurs territoriaux et la participation citoyenne au cœur de la dynamique de décentralisation. Une vision qui fait du développement local une responsabilité partagée et de l’amélioration des conditions de vie des populations la finalité de l’action publique.

Emeric Joël ALLAGBE





ELONA HOUSE



SALLES DE FÊTES ET DE CONFÉRENCES

À la recherche d'un lieu d'exception pour votre prochain événement ?
Mariage, anniversaire, communion, baptême, colloque professionnel
ou simple moment en famille... notre espace vous ouvre ses portes
pour toutes vos célébrations, au cœur d'un cadre naturel préservé.



ASSISTANCE
TECHNIQUE
PRO



GRANDE
CAPACITÉ
MODULABLE



SALLES
CLIMATISÉES



GROUPE
ELECTROGÈNE
DISPONIBLE



Djassin Hounvié - Dowa
(Porto-Novo)



+229 0198904640 / 0155499999



+229 0195534395 / 0155500707

DÉCENTRALISATION ET GOUVERNANCE LOCALE : LE MINISTRE FIXE LE CAP POUR LES 77 COMMUNES

L'Emblème du Jour

INFORMATIONS, ANALYSES, INVESTIGATIONS ET PUBLICITÉS

LE QUOTIDIEN DU BÉNIN

RETROUVEZ
TOUTE L'ACTUALITÉ
DU BÉNIN SUR NOTRE
SITE WEB

*L'information fiable,
à portée de clic !*



lemblemedujour.com



lemblemedujour.bj



*Suivez,
partagez,
restez informés !*



DEVENEZ NOTRE

PARTENAIRE PUBLICITAIRE

Associez votre marque à un média crédible,
proche des citoyens et au cœur de l'actualité
au Bénin.



UNE LARGE AUDIENCE

Des milliers de lecteurs chaque jour,
en ligne et sur nos supports.



UNE VISIBILITÉ CIBLÉE

Touchez un public qualifié,
actif et engagé.



UN PARTENARIAT DURABLE

Ensemble pour faire rayonner
vos produits et services.



DES FORMATS ADAPTÉS

Bannières, articles sponsorisés,
encarts, annonces... selon vos besoins.

*Votre visibilité,
notre priorité !*



CONTACTEZ-NOUS

pour plus d'informations et pour
réserver votre espace publicitaire.



Siège du Journal
Djassin Houinvié (Porto-Novo)



Site web
lemblemedujour.com / lemblemedujour.bj

*Ensemble
pour une information
de qualité !*

COOPÉRATION PARLEMENTAIRE BÉNIN-CHINE

Charlemagne Yankoty conduit une délégation de députés en mission en Chine

À la veille d’une mission d’échanges en République populaire de Chine, une délégation de députés béninois a été reçue, vendredi 2 octobre 2026, par les autorités de l’Assemblée nationale. Une audience qui a permis aux élus de recueillir les orientations nécessaires avant leur départ et de réaffirmer l’importance de la coopération entre les deux Parlements.

Conduite par Charlemagne Yankoty, porte-parole des députés en partance pour la Chine, la délégation s’inscrit dans le cadre d’une mission consacrée aux échanges d’expériences et au renforcement des relations parlementaires entre le Bénin et la Chine.

À l’issue de l’audience, Charlemagne Yankoty a expliqué que cette rencontre répondait à une démarche institutionnelle. Pour les députés, il était important de recueillir

les conseils et orientations de la plus haute autorité de l’Assemblée nationale avant d’entamer cette mission.

Cette initiative s’inscrit dans le cadre du partenariat établi entre le Parlement béninois et l’ambassade de Chine. Celui-ci prévoit notamment des missions d’échanges et de partage d’expériences à l’endroit des députés béninois. Une coopération qui vise à permettre aux élus de mieux comprendre certaines pratiques institutionnelles et expériences développées en Chine.

S’inspirer de l’expérience chinoise

Pour Charlemagne Yankoty, l’intérêt de cette mission tient également au statut particulier de la Chine sur la scène internationale. « La Chine est aujourd’hui une référence mondiale », a-t-il souligné, estimant

que l’expérience de cette puissance émergente peut constituer une source d’inspiration pour améliorer les méthodes et pratiques nationales.

Ces missions, organisées dans le cadre de la coopération parlementaire, offrent ainsi aux députés l’occasion de découvrir d’autres modèles de fonctionnement, d’échanger avec leurs homologues et de confronter leurs expériences respectives.

Le porte-parole de la délégation s’est dit satisfait de la qualité de ce partenariat, qui permet, à chaque législature, de poursuivre cette dynamique d’ouverture et d’apprentissage mutuel.

Un compte rendu attendu au retour

Au-delà des visites et des échanges, la dé-

légation entend tirer des enseignements concrets de cette mission. À leur retour au Bénin, les députés ont prévu de présenter un compte rendu fidèle de leur séjour et des différentes expériences acquises au cours de cette mission.

Cette démarche traduit la volonté de faire de la coopération parlementaire Bénin-Chine un véritable instrument d’apprentissage, de partage d’expériences et de renforcement des capacités des élus béninois.

La mission s’annonce donc comme une nouvelle étape dans le développement des relations entre les institutions parlementaires des deux pays.

Emeric Joël ALLAGBE



OCTOBRE ROSE – SENSIBILISATION ET PRÉVENTION

Cancer du sein : Constant Nahum sonne la mobilisation à l’occasion d’Octobre Rose



Le député appelle à davantage de vigilance, au dépistage précoce et à une mobilisation collective pour protéger la santé des femmes

À l’occasion d’Octobre Rose,

mois consacré à la sensibilisation et à la lutte contre le cancer du sein, le député Constant Nahum donne de la voix. À travers un message fort, le parlementaire appelle à une mobilisation accrue autour de la prévention,

du dépistage et de l’accompagnement des femmes confrontées à cette maladie.

Le cancer du sein constitue une menace qui ne doit laisser personne indifférent. Pour Constant Nahum, la lutte contre cette maladie passe nécessairement par une prise de conscience collective et une attention accrue portée à la santé des femmes.

Dans son message, le député rend un hommage particulier aux femmes, qu’il présente comme des symboles de vie, de protection et d’amour. Il souligne ainsi leur rôle essentiel au sein des familles et de la société, tout en rappelant la nécessité de mieux préserver leur santé.

Prévenir plutôt que subir

Pour le parlementaire, la sensibilisation demeure un levier essentiel dans la lutte contre le cancer du sein. Il invite les

femmes à ne pas négliger leur santé et à adopter les bons réflexes, notamment en matière de dépistage et de consultation médicale.

L’objectif est clair : favoriser une détection suffisamment précoce de la maladie afin d’améliorer les possibilités de prise en charge. Une démarche qui nécessite également la mobilisation des familles, des professionnels de santé, des organisations de la société civile et des pouvoirs publics.

Constant Nahum insiste par ailleurs sur la solidarité. Face au cancer, aucune femme ne devrait avoir le sentiment d’être seule. L’accompagnement moral, social et médical constitue une dimension essentielle du combat.

« Unissons nos forces »

À travers son engagement dans

le cadre d’Octobre Rose, le député de la 16^e circonscription électorale entend contribuer à renforcer la prise de conscience autour de cette cause.

Son message se veut donc un appel à l’action et à la responsabilité collective. « Tous ensemble, unissons nos forces », lance-t-il en substance, invitant chacun à jouer sa partition dans cette lutte contre le cancer du sein.

Au-delà du symbole du mois d’Octobre Rose, Constant Nahum souhaite ainsi inscrire la sensibilisation et la prévention dans une dynamique permanente. Car, face au cancer du sein, l’information, la vigilance et le dépistage peuvent faire la différence.

Emeric Joël ALLAGBE

Les résidences FENOOU

Votre confort, notre priorité

Loin de chez vous,
**RETROUVEZ LA CHALEUR
D'UN FOYER !**

Chambres privées et cuisine conviviale
pour partager des repas faits maison,
rire et préparer vos aventures
du lendemain.

L'expérience idéale
pour profiter à votre rythme !

• CARACTÉRISTIQUES

- ✓ Luxe et confort
- ✓ Décor authentique
- ✓ Prix abordable
- ✓ Emplacement stratégique

GRUPE ÉLECTROGÈNE DISPONIBLE SUR LE LIEU



Profitez d'un séjour sans interruption
grâce à notre groupe électrogène
qui assure votre confort en toutes
circonstances !



Djassin Houinvié - Dowa
(Porto-Novo)



+229 0198904640 / 0155499999



+229 0195534395 / 0155500707

NÉCROLOGIE : LA FEUE AYIMINASSO ELISABETH ÉPOUSE AGBODO SERA INHUMÉE CE SAMEDI À SOMÈ

Le programme des obsèques désormais dévoilé

La famille de la feue Ayiminasso Elisabeth épouse AGBODO, agent technique du Conditionnement et Contrôle du MAEP à la retraite, annonce avec une profonde douleur le décès de leur mère, épouse, sœur et parente, rappelée à Dieu le 16 septembre 2026, dans sa 69^e année.

Après plusieurs décennies consacrées au service de la Nation, la défunte sera conduite à sa dernière demeure ce samedi 10 octobre 2026, au cimetière de Somè à Abomey-Calavi. Les familles Ayiminasso, Abitan Salaou, Sezonlin, Degbo, Koho, Hounyemè, Agbodo et Houndolé, ainsi que les enfants de la défunte, invitent parents, amis et connaissances à prendre part aux différentes étapes des obsèques.

Le programme des obsèques

Vendredi 9 octobre 2026

- * 16h00 : retrait du corps à la morgue du CNHU de Cotonou ;
- * 16h30 : escale au domicile de la défunte, au quartier Zogbohoulé à Cotonou ;
- * 18h00 : exposition du corps au domicile familial, quartier Tokpota Vèdo à Porto-Novo ;
- * 20h00 : veillée de prières et de chants au domicile de la défunte à Tokpota Vèdo, Porto-Novo.

Samedi 10 octobre 2026

- * 08h30 : levée du corps au domicile de la défunte ;
- * 09h00 : messe d'enterrement, suivie de l'enlèvement du cercueil et de la procession de grâce à l'église catholique Saint François Xavier de Porto-Novo ;

* 13h00 : inhumation au cimetière de Somè à Abomey-Calavi.

Les familles précisent que les condoléances seront reçues à la sortie du cimetière.

À travers cette douloureuse

épreuve, les proches de la défunte expriment leur gratitude à tous ceux qui les accompagnent par leurs prières, leur présence, leur soutien et leurs témoignages de compassion.

« J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé la course, j'ai gar-

dé la foi. »

2 Timothée 4:7-8

Que son âme repose en paix.

Annonce de Décès



AYIMINASSO Elisabeth
épouse AGBODO

Agent technique du
Conditionnement et Contrôle du
MAEP à la retraite.

2 Timothée 4: 7-8
« J'ai combattu le bon combat, j'ai
achevé la course, j'ai gardé la foi »

Les collectivités MIGAN ,
TE-AGBANLIN , ADINOÛ , GOGAN

Les familles AYIMINASSO , ABITAN
SALAOU , SEZONLIN, DEGBO
KOBÔ, HOUNYEMÈ
Les familles AGBODO et HOUNDOLÉ

Les enfants de la défunte :
AGBODO Nina
AGBODO Pavlov
AGBODO Hermione
AGBODO Euphrasim
AGBODO Priscile
AGBODO Pitié

Les frères et soeurs de la défunte.
Les Cousins, Cousines, Neveux, Nièces,
parents alliés et amis ont la profonde
douleur de vous faire part du décès de leur
très chère et regrettée:

AYIMINASSO Elisabeth
Epouse AGBODO
Agent technique du Conditionnement et
Contrôle du MAEP à la retraite.
Rappelée à Dieu le 16 Septembre 2026
dans sa 69^{ème} année.

Et vous prie de bien vouloir prendre part
ou de vous unir d'intention à ses obsèques
qui se dérouleront selon le programme
ci-après:

*Programme des
obsèques*

Vendredi 09 Octobre 2026

16h00: Retrait du corps à la morgue du
CNIU de Cotonou

16h30: Escale à son domicile au quartier
Zogbohoulé à Cotonou

18h: Exposition du corps à son domicile au
quartier TOKPOTA Vèdo à Porto Novo.

20h00: veillée (corps présent) de prières et
de chants au domicile de la défunte quartier
TOKPOTA Vèdo à Porto-Novo

Samedi 10 Octobre 2026

08h30 : Levée du corps au domicile de la
défunte

09h00 : Messe d'enterrement, d'enlèvement
de deuil et d'action de grâce à l'église
catholique Saint François Xavier de
Porto-Novo.

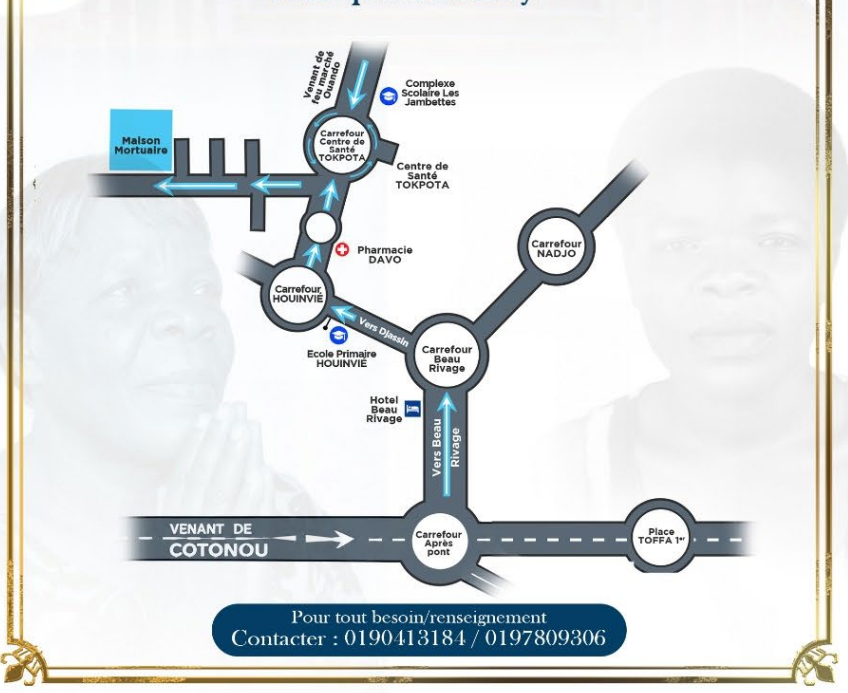
13h00 : Inhumation au cimetière de Somè
à Abomey- Calavi.

NB: LES CONDOLEANCES SERONT
REÇUES À LA SORTIE DU
CIMETIÈRE.

Remerciement

Les enfants de la défunte
Les cousins cousines neveux nièces, parents alliés et
amis Vous prient de trouver ici l'expression de leur
sincère remerciement et leur gratitude.
Puisse l'Éternel Dieu vous combler de sa grâce infinie
et vous le rendre aux multiples.

Jean 16:5
« Maintenant je m'en vais vers
celui qui m'a envoyé »



Pour tout besoin/renseignement
Contacter : 0190413184 / 0197809306

RÉFORME DU DROIT AU BÉNIN

Joseph Fifamin Djogbénou apporte son expertise au chantier de la réforme du droit

Le président de l'Assemblée nationale, professeur Joseph Fifamin Djogbénou, a reçu vendredi 2 octobre 2026, au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo, une délégation du Comité permanent de la Commission nationale de réforme du droit. Une rencontre placée sous le signe de l'écoute, du partage d'expérience et de la recherche d'un cadre juridique plus cohérent et adapté aux réalités du Bénin.

Le chantier de la réforme du droit béninois franchit une nouvelle étape. Engagé dans la préparation de sa feuille de route, le Comité permanent de la Commission nationale de réforme du droit multiplie les consultations auprès des institutions et des personnalités disposant d'une expérience avérée dans le domaine juridique.

C'est dans cette dynamique qu'une délégation conduite par le professeur Noël Gbaguidi s'est rendue, vendredi 2 octobre 2026, au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo. Elle y a été reçue par le président de l'Assemblée nationale, le professeur Joseph Fifamin Djogbénou, avec lequel elle a échangé sur les grands enjeux liés à la réforme du droit.

Une expertise au service d'un chantier majeur

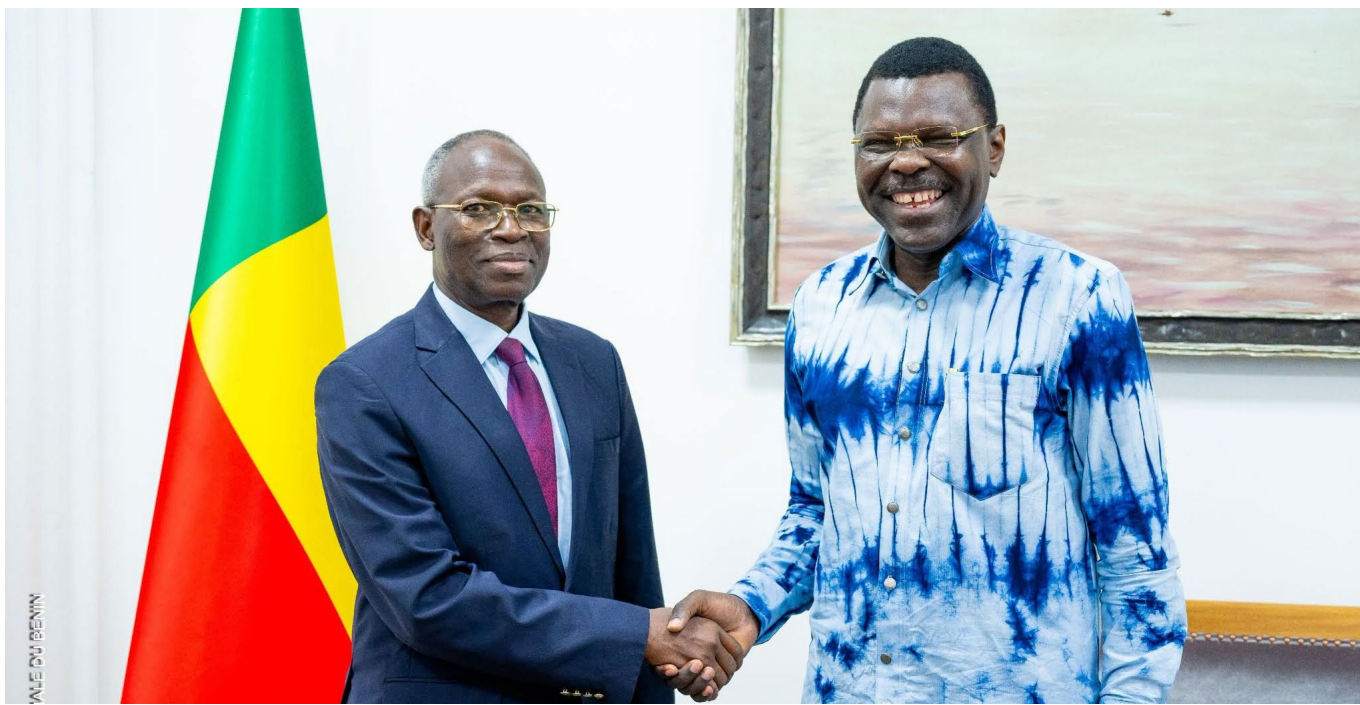
La rencontre avait notamment pour objectif de recueillir les orientations du président de l'Assemblée nationale sur les questions relatives à la législation, au fonctionnement de la Commission et aux conditions devant permettre au Comité permanent de mener efficacement sa mission.

Le choix de solliciter l'expertise de Joseph Fifamin Djogbénou n'est pas anodin. Son parcours, marqué par l'enseignement du droit et par plusieurs responsabilités majeures au sein de l'État, lui confère une connaissance approfondie du fonctionnement des institutions et des mécanismes d'élaboration, d'interprétation et d'application des normes.

Cette expérience a permis d'apporter aux échanges un regard à la fois juridique et institutionnel sur les défis auxquels doit répondre la future réforme.

Diagnostiquer avant de réformer

La réforme du droit exige en effet une analyse approfondie du dispositif existant. Avant toute modification ou adoption de nouvelles normes, il importe d'identifier les insuffisances des textes en vigueur, les difficultés rencontrées dans leur application, les éventuelles incohérences entre différentes dispositions et les nouvelles exigences auxquelles le droit doit dé-



sormais répondre.

Les échanges ont ainsi porté sur la nécessité d'harmoniser certaines normes, d'en actualiser d'autres et de renforcer la cohérence du droit positif dans plusieurs secteurs de la vie nationale.

Pour le Comité permanent, cette démarche traduit une volonté claire : ne pas concevoir la réforme uniquement à partir d'une approche théorique, mais la confronter aux réalités de la pratique institutionnelle.

La concertation comme méthode

À l'issue de l'audience, le rapporteur du Comité permanent, le professeur Samson Guédégbé, a exprimé la satisfaction de la délégation et relevé une convergence de vues sur plusieurs aspects de la mission.

Cette rencontre illustre surtout la méthode retenue par le Comité permanent : écouter les institutions, recueillir les expériences, confronter les analyses et dégager progressivement les priorités de la réforme.

Une approche qui confère à la démarche une dimension participative et pragmatique. Car réformer le droit ne consiste pas seulement à réécrire

des textes. Il s'agit aussi de faire en sorte que les nouvelles normes soient cohérentes, compréhensibles, adaptées aux réalités nationales et surtout applicables.

En apportant son expérience et ses orientations à cette étape préparatoire, le président de l'Assemblée nationale, Joseph Fifamin Djogbénou, contribue ainsi à la réflexion engagée autour d'un chantier appelé à toucher plusieurs dimensions de la vie juridique et institutionnelle du Bénin.

Emeric Joël ALLAGBE

DIPLOMATIE FRANCO-BÉNINOISE

Romuald Wadagni à l'Élysée : Macron l'attend ce lundi à Paris

Le président béninois est attendu au Palais de l'Élysée pour un entretien avec son homologue français, Emmanuel Macron, dans le cadre de sa première visite officielle de travail en France depuis son investiture.

Le président de la République du Bénin, Romuald Wadagni, sera reçu ce lundi 5 octobre 2026 au Palais de l'Élysée par le président français Emmanuel Macron. L'entretien, annoncé pour 10 heures, constitue l'un des temps forts de la visite officielle de travail du chef de l'État béninois en France.

Cette rencontre intervient quelques mois après l'investiture de Romuald Wadagni, le 24 mai dernier. Elle devrait permettre aux deux dirigeants d'aborder les principaux sujets d'in-

térêt commun entre le Bénin et la France, dans un contexte marqué par l'évolution des relations entre l'Afrique et ses partenaires européens.

Un rendez-vous au sommet

La réception à l'Élysée place ainsi les relations franco-béninoises au cœur de l'agenda diplomatique de ce lundi. Les échanges entre Emmanuel Macron et Romuald Wadagni devraient notamment permettre de faire le point sur la coopération entre les deux pays et d'examiner les perspectives de son approfondissement.

Les questions économiques, les investissements, la coopération au développement, les échanges institutionnels ainsi que les enjeux ré-

gionaux pourraient figurer parmi les sujets abordés au cours de cet entretien.

Pour le Bénin, cette visite constitue également une occasion de présenter ses priorités et de renforcer le dialogue avec l'un de ses partenaires européens historiques. Elle intervient alors que Cotonou poursuit la diversification de ses partenariats et la consolidation de ses relations diplomatiques et économiques avec plusieurs États et institutions internationales.

Cotonou-Paris, un partenariat appelé à évoluer

La rencontre entre les deux chefs d'État sera donc particulièrement suivie, aussi bien au Bénin qu'en France.

Au-delà du caractère protocolaire de l'audience, elle devrait permettre de donner une nouvelle impulsion aux échanges bilatéraux et d'identifier de nouvelles perspectives de coopération.

À l'Élysée, Romuald Wadagni aura ainsi l'occasion de porter la voix et les priorités du Bénin au cours d'un entretien qui s'annonce comme un rendez-vous important de l'agenda diplomatique du pays.

La rencontre est prévue ce lundi 5 octobre 2026 à 10 heures au Palais de l'Élysée.

Emeric Joël ALLAGBE

DÉMATÉRIALISATION DES SERVICES PUBLICS

Certificat de perte : le Bénin franchit une nouvelle étape dans la digitalisation des démarches administratives

Les citoyens peuvent désormais effectuer leur demande en ligne

La transformation numérique de l'administration béninoise se poursuit avec une nouvelle réforme destinée à simplifier le quotidien des citoyens. Le ministère de la Justice et de la Législation annonce la dématérialisation de la procédure d'obtention du certificat de perte en République du Bénin.

Désormais, les citoyens peuvent effectuer leur demande à distance à travers une plateforme numérique dédiée, limitant ainsi les déplacements et facilitant l'accès à ce document administratif.

Une procédure plus simple et plus rapide

Le nouveau dispositif permet aux usagers d'accomplir les différentes étapes de la demande en ligne. Après avoir renseigné les informations requises, le demandeur peut procéder au paiement par voie électronique avant de recevoir son certificat.

Cette évolution vise notamment à réduire les contraintes liées aux démarches physiques et à offrir aux citoyens un service public davantage adapté aux nouveaux usages numériques.

Les commissariats continuent d'accompagner les usagers

La digitalisation de la procédure ne signifie pas pour autant la fin de l'intervention des services de police. Les commissariats restent

concernés par la déclaration de perte et ont également vocation à orienter les citoyens vers le nouveau dispositif.

Les agents peuvent notamment accompagner les personnes qui rencontrent des difficultés dans l'utilisation de la plateforme numérique. Cet accompagnement est destiné à permettre à chaque citoyen de bénéficier de la nouvelle procédure dans les meilleures conditions.

Une nouvelle avancée vers une administration plus accessible

La dématérialisation du certificat de perte s'inscrit dans la dynamique de modernisation de l'administration béninoise. Elle traduit la volonté de développer

d'avantage de services accessibles à distance et de simplifier les interactions entre l'administration et les citoyens.

Avec cette réforme, les démarches liées à l'obtention du certificat de perte deviennent plus pratiques et s'intègrent progressivement dans un environnement administratif davantage tourné vers le numérique.

La digitalisation des services publics poursuit ainsi son chemin au Bénin, avec pour objectif de rapprocher davantage l'administration des citoyens et de rendre les procédures plus simples, rapides et accessibles.

Emeric Joël ALLAGBE



MINISTÈRE DE LA JUSTICE
ET DE LA LÉGISLATION
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 967 Cotonou - Bénin
Tél : +229 01 21 30 25 9
+229 01 21 30 38 2
justice.sgm@gouv.bj
www.justiceetlegislation.bj

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES : OBTENEZ DÉSORMAIS VOTRE CERTIFICAT DE PERTE EN LIGNE AU BÉNIN

Cotonou, 03 octobre 2026 - Le Ministre de la Justice et de la Législation (MJL) informe les citoyens béninois et autres usagers du service public que le Certificat de perte est désormais accessible en ligne. En effet, le Certificat de perte permet entre autres au titulaire d'un document délivré par l'administration publique de solliciter de la part de celle-ci un duplicata ou un renouvellement. Afin de faciliter son obtention par les citoyens où qu'ils se trouvent, sa délivrance dans des conditions plus sécurisées se fera désormais via la plateforme service public.bj. La nouvelle plateforme de délivrance du certificat de perte est arrimée au Fichier national des documents administratifs recherchés (FNDAR) institué par le décret 2024-877 du 11 avril 2024 portant modalités de traitement de l'information policière, judiciaire et en milieu pénitentiaire.

Le Ministre de la justice et de la législation tient par ailleurs, à préciser qu'en cas de difficulté, les usagers pourront toujours s'adresser aux opérateurs du Centre de Documentation de Sécurité Publique (CDSP) en service dans toutes les unités de la Police républicaine à travers le territoire national ou contacter le CDSP à l'adresse : info@certificatdeperte.bj ; tel +229 01.51.53.30.81.

Il rassure que toutes les dispositions sont prises pour donner satisfaction aux populations.

CONTACT PRESSE :

Justin SOSSOU : +229 01 96 97 41 59 | jusossou@presidence.bj

Serge NONVIGNON : +229 01 48 44 11 11 | presse@presidence.bj



MINISTÈRE DE LA JUSTICE
ET DE LA LÉGISLATION
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

CERTIFICAT DE PERTE EN LIGNE

Désormais sur le site www.certificatdeperte.bj

Un document perdu ?

Le certificat de perte donne droit au duplicata ou au renouvellement de toute pièce délivrée par l'administration.





Carte d'identité - Passeport - Diplôme
Permis de conduire - Acte d'état civil ...

LA DÉMARCHE EN 4 ÉTAPES

1  Connectez-vous à www.certificatdeperte.bj

2  Remplissez le formulaire

3  Procédez au paiement

4  Recevez votre certificat de perte

Délai de délivrance : instantané

Coût de délivrance : 3000f CFA

BESOIN D'AIDE ?

Les opérateurs du CDSP sont présents dans toutes les unités de la Police Républicaine du territoire.

 +229 01 51 53 30 81
 info@certificatdeperte.bj



Vous pouvez également déclarer tout document retrouvé sur le site www.certificatdeperte.bj

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITE PARAISSANT AU BENIN

L'Emblème du Jour

— LE QUOTIDIEN DE RÉFÉRENCE —

RECRUTE DES STAGIAIRES JOURNALISTES

Vous êtes passionné(e) par l'actualité,
l'écriture et le journalisme ?
Rejoignez notre équipe !



LIEU DE STAGE

Siège du journal
à Porto-Novo
(Djassin Houinvié,
Immeuble Elona House)



PRESSE ÉCRITE ET EN LIGNE

L'Emblème du Jour est un
organe de presse écrite mais
également en ligne.



UNE BELLE OPPORTUNITÉ

Les stagiaires pourront
acquérir de l'expérience
au sein d'une rédaction
professionnelle et dynamique.



COMPOSITION DU DOSSIER À DÉPOSER

- ✓ Lettre de motivation
- ✓ Dernier diplôme obtenu
- ✓ CV



ENVOYEZ VOTRE DOSSIER

Par mail :

 emericprod4@gmail.com

Ou par WhatsApp :



[+229 0144904640](https://wa.me/2290144904640)